



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONSDU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :  
44

Séance du 7 octobre 2025

## Objet

L'an deux mil vingt-cinq, le sept octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 30 septembre 2025, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Budget 2025  
du SAAD Gir 1 à 4Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Décision modificative n°2

Membres présents : Mesdames Fouchet, Lanson, Denigot, Torlay, Abi Fadel, Brault, Porcher, Maës, Salitra, Motte-Tchernia, Gautier et Porteret.

## Nombre des membres du Conseil

En exercice	13
Présents	13
Votants	13
<b>Vote</b>	
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Néant

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Néant

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

## BUDGET 2025 DU SAAD GIR 1 A 4

### DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Vu l'instruction comptable et le plan de comptes M22 applicables aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 8 octobre 2024 approuvant le budget primitif 2025 du SAAD GIR 1 à 4,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 8 avril 2025 approuvant la décision budgétaire modificative n°1 du SAAD GIR 1 à 4,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits en cours d'exercice,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

ADOPTE la décision modificative n°2 du budget 2025 du SAAD GIR 1 à 4, telle que présentée en annexe et s'équilibrant comme suit :

#### Section d'investissement

<u>Dépenses d'investissement</u>	24,15 €
----------------------------------	---------

#### *Chapitre 21 – Immobilisations corporelles*

Compte 2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	24,15 €
---	---------

<u>Recette d'investissement</u>	24,15 €
---------------------------------	---------

#### *Chapitre 49 – Dépréciation des comptes de tiers*

Compte 491 – Dépréciation des comptes de redevables	24,15 €
---	---------

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne,  
Président du CCAS

La secrétaire de séance,  
Nadège Périon,  
Directrice du CCAS

